N° 2026.01.7

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260210-2026_01_7-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

## SEANCE DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
**Mme LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints**
**Mmes BURLOT, DETOT et EVEN, Conseillères Municipales**
**MM. BIARD, BOITTIN, DOS, MILLOT et LETONTURIER Conseillers Municipaux**

EXCUSÉS : **Mme LAIGO (procuration à Mme COTIN), Mme JOUFFE (procuration à Mme LONCLE), Mme MARTIN (procuration à M. MACÉ), Mme MENIER, M. CADE (procuration à Mme BURLOT).**

**Monsieur Malo LETONTURIER a été élu Secrétaire.**

--- ===0=== ---

RENONCEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LA VENTE D'UNE HABITATION - 1 ALLÉE DES BRUYÈRES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption, situé 1, Allée des Bruyères. Cette propriété d'une superficie totale de 520 m² comportant une habitation de 94 m² est vendue 175 000 €.

Considérant que ce terrain n'a pas d'intérêt pour la collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée A 1791 sise 1, Allée des Bruyères.

*Délibéré en séance,*
*les jour, mois et an susdits*
*Pour extrait conforme*
*Le Maire,*

*Marie-Christine COTIN.*